

<b>ACTION</b>	<b>SUIVI DE LA PERCEPTION DE LA TAXE DE SÉJOUR AVEC LE SERVICE FINANCIER DE GTM</b>
<b>MISSION</b>	<b>MANAGEMENT RSE</b>
<b>Réf. Schéma</b>	41 - Structurer la compétence "Ingénierie et Développement" au sein de GTM Choisissez un élément. Choisissez un élément.
<b>Budget ETP</b>	
<b>Echéance</b>	31/12/2025

### Contexte

La TS est devenue intercommunale au 1er janvier 2017 sur les 32 communes de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer. Les hébergeurs sont tenus de collecter la TS auprès des touristes qui séjournent chez eux. Pour cela, il a été mis en place par l'OTI une plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour avec la société Nouveaux Territoires. L'OTI a la gestion de cette plateforme conjointement avec le service financier GTM qui s'occupe notamment de la perception de la TS.

### Objectifs

- Financer les dépenses liées au développement et à la promotion du tourisme sur le territoire.
- Améliorer les infrastructures touristiques et les services aux visiteurs.

### Indicateurs de réussite

Montant TS collecté chaque année via les plateformes intermédiaires de paiement

Augmentation de la TS annuelle

Augmentation du nombre d'hébergeurs enregistrés sur la plateforme de télédéclaration TS

### Déroulé

- Accompagnement des hébergeurs dans les démarches obligatoires
- Suivi des déclarations TS

### Parties prenantes

OTI et service des finances GTM

### Risques anticipés

Régulation des meublés de tourisme qui renforce la mise en application des règlements de changement d'usage

Réglementation mouvante

Difficulté pouvant être rencontrée avec certains opérateurs numériques intermédiaire de paiement

### Résultats

Un montant de TS en hausse constante

Vision du parc locatif et des hébergements plus précis

Process d'enregistrement des hébergeurs bien rôdé depuis 2017 avec prise en compte des modalités obligatoires

### Enseignements

Un suivi de la TS efficace et optimisé depuis la mise en place de la plateforme de télédéclaration


Un accompagnement suivi auprès des hébergeurs par l'OTI, les mairies et le service financier GTM

MODALITÉS  
2025

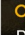
VOIR LES  
MODALITÉS  
2026

 [Ecoutez](#) 



 Masquer le contenu

## PLATEFORME D'INFORMATION, DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT DES TAXES DE SÉJOUR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER

 [VOIR LA LISTE  
DES COMMUNES](#)

La taxe de séjour est instituée sur le territoire.

Le produit de la collecte de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune ou du groupement ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.

 [Meublés de tourisme et chambres d'hôtes](#)

Prenez connaissance de vos obligations déclaratives et effectuez vos déclarations préalables.

[EN SAVOIR PLUS](#)